

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : FA13-2026 : Ensemble pour les Vosges du Nord – Familles, élus, citoyens

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide :

➤ **Phase 1 : Défi famille à biodiversité positive : 11.800 € TTC**

- de mettre en œuvre le programme défi famille à biodiversité positive pour un montant estimatif de 11.800€ TTC (prestation de service, frais de communication, d'impression et de diffusion, achat de goodies...),

➤ **Phase 2 : Accompagnement des nouveaux délégués : 5.300 € TTC**

- de réaliser un guide du délégué pour un montant estimatif de 3.000 € TTC (prestation service pour conception et édition du guide, prestation de service pour la réalisation d'une vidéo, frais de réception...),

- de réaliser un kit d'accueil pour les nouveaux délégués pour un montant estimatif de 1.400 € (prestation de service, impressions...),

- d'organiser les assemblées générales des délégués pour un montant estimatif de 900 € TTC (frais de réception, fournitures, impressions...).

➤ **Phase 3 : Projet citoyen révision de la Charte : 4.350 € TTC**

- d'organiser le processus participatif inscrit dans la révision de la charte, construction de la méthodologie d'implication, déploiement de la démarche, écriture des engagements citoyens pour un montant estimatif de 4.350 € TTC (locations, frais de réception, sorties de terrain, intervenants, communication, impression...),

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

> Région Grand Est : 12.700 €

> **Fédération des Parcs (Crédits Office Français de la Biodiversité) phase 1 : 8.750 €**

- décide d'inscrire un crédit total de 21.450 € au budget primitif 2026,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAÑO-GUTHMULLER~~

